



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - LOCATION DE LA SALLE DE RÉCEPTION OU DE BANQUET GENERAL INFORMATION FOR THE RENTAL OF THE RECEPTION HALL OR BANQUET HALL

Les salles sont disponibles pour des locations tous les jours de midi à 1 h.
Both halls are available for rental every day between 12 p.m. and 1 a.m.

La location inclut / Rental includes :

Tables, chaises et cuisine munie d'un four industriel, d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle. La coutellerie, les nappes, la vaisselle et les services de traiteur ne sont PAS fournis.

Tables, chairs and a kitchen equipped with an industrial oven, a refrigerator and a dishwasher. Tableware, tablecloths and catering services are NOT provided.

Coûts additionnels à considérer / Additional costs to consider :

1. **La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Licence S.O.C.A.N.) :**
<http://www.socan.ca/fr>

Ce sont les frais reliés aux droits d'auteurs musicaux canadiens. Si vous planifiez de la danse et/ou de la musique, vous devez payer le **Tarif 8**.

The Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (S.O.C.A.N. License):

<http://www.socan.ca/>

*This is a Canadian music copyright fee. If you are planning on having any kind of dancing and/or music, you must pay **Tariff 8**.*

2. **Permis d'alcool :**

<https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-de-reunion.html>

Si vous consommez de l'alcool à votre réception, vous devez obtenir le permis approprié émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. À remplir en ligne, ou nous pouvons vous remettre le formulaire de demande que vous devrez faire approuver par la Régie des alcools, des courses et des jeux au moins 2 semaines avant l'événement.

Alcohol permit:

<https://www.racj.gouv.qc.ca/en/formulaires-et-publications/forms/alcohol/reunion-permits.html>

If you are consuming alcohol at your reception, you must have the appropriate license issued by the "Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec". Fill out the form online, or we can give you the required form, which you will need to have approved by the "Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec" at least 2 weeks before the event.

Dépôt en cas de bris / Damage Deposit :

Veillez noter qu'un montant de **300 \$** doit également être versé en cas de dommages par chèque, daté du jour de la signature du contrat. Le montant est remboursable dans les 30 jours suivant l'événement.

*Please note we require a **\$300** damage deposit payment which must be paid by cheque, dated the day you sign the contract, and is refundable within 30 days following the event.*

Information : 514 684-1011

loisirs@ddo.qc.ca